

Formation continue

Cours proposés par la Commission paritaire professionnelle des paysagistes vaudois (CPP)

Renseignements et inscription : tél. 058/ 796.33.79

Programme 2020



Die Gewerkschaft
Le Syndicat
Il Sindacato

Le programme de cours 2020 en un coup d'œil

1. Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (formation supérieure)
2. Maîtrise fédérale d'horticulteur-trice jardinier-ère (formation supérieure)
3. Formation pour formateur d'apprentis en entreprise
4. Arrosage résidentiel et municipal
5. Etang et biotope
6. Béton
7. Fleurs sauvages, reverdissement, végétalisation
8. Gazon : création, maintenance, gazon pré-cultivé
9. Gazon : maintenance des places de sport – OH Semences
10. Gazon : semis et entretien des gazons – Semences UFA
11. Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA
12. Machiniste
13. Permis de conduite avec remorque, cat. BE
14. Permis de traiter en horticulture
15. Premiers secours en horticulture paysagère
16. Cours de base solution de branche – Sécurité au travail et protection de la santé
17. Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailluse, taille-haie, motoculteur)
18. Prévention des douleurs dorsales
19. Arrimage de charges en horticulture
20. Permis nacelles
21. Véhicules de manutention en horticulture
22. Produits toxiques, orientation pratique
23. Utilisation des EPIAC lors des travaux de taille des arbres d'ornement
24. Accès aux arbres - module de base
25. Accès aux arbres – module avancé - nouveau
26. Utilisation de la tronçonneuse
27. Cours de bûcheronnage A – Bases du bûcheronnage
28. Comment reconnaître les arbres dangereux
29. Cours du catalogue de JardinSuisse
30. Cours de français pour employés paysagistes

Objectif

Afin de favoriser le perfectionnement professionnel, les partenaires sociaux signataires de la convention collective de travail des paysagistes vaudois (CCT) proposent un programme de cours ouvert à tous les employés paysagistes d'entreprises soumises à la CCT et dont les frais sont pris en charge par le fonds paritaire.

1. Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (formation professionnelle supérieure)

Informations : Mme Nadia Macherel, tél. 026/ 305.55.63

Inscriptions : www.brevethorticole.ch

Les frais de formation et les frais d'examens sont pris en charge par la FONPRO conformément à son règlement. Les demandes sont à adresser directement à la FONPRO accompagnées des attestations usuelles de l'école et des preuves de paiement.

Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

La perte de gain est prise en charge par le Fonds paritaire à raison de fr. 230.00 par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs sont à envoyer à la CPP.

2. Maîtrise fédérale d'horticulteur-trice jardinier-ère (formation professionnelle supérieure)

Informations : Mme Nadia Macherel, tél. 026/ 305.55.63

Inscriptions : www.brevethorticole.ch

Les frais de formation et les frais d'examens sont pris en charge par la FONPRO conformément à son règlement. Les demandes sont à adresser directement à la FONPRO accompagnées des attestations usuelles de l'école et des preuves de paiement.

Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

La perte de gain est prise en charge par le Fonds paritaire à raison de Fr. 265.00 par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

3. Formation pour formateur d'apprentis en entreprise

Pour engager un apprenti et obtenir l'autorisation de former, l'entreprise doit disposer d'un ou de plusieurs formateurs qualifiés ayant les capacités professionnelles et personnelles adéquates.

Informations sur : www.vd.ch/themes/formation/apprentissage/lentreprise/formateurs/

Les cours sont gratuits mais les participants doivent s'acquitter du montant de la documentation fournie. Une compensation de perte de gain pour l'employeur est prise en charge par la Commission paritaire.

4. Arrosage résidentiel et municipal

La formation « Réalisation et Entretien » permet d'acquérir les connaissances de base pour réaliser une installation, régler les différents composants en fonction des besoins des végétaux et assurer un entretien tout au long de l'année.

La formation « Conception » vous apprend, à réaliser une offre simple pour la mise en place d'un arrosage intégré correspondant aux aménagements paysagers existants ou à créer.

1^{er} cours : Réalisation et Entretien, durée 8 heures
2^{ème} cours : Conception d'un arrosage, durée 8 heures 2^{ème} cours
Dates : Réalisation et entretien : 12 février 2020
Conception d'un arrosage : 13 février 2020
Prix : Fr. 150.— par formation (inclus repas et support de cours)
pris en charge par la CPP

Inscription : avant le 31 janvier 2020 : RMG Diffusion SA, La Conversion,
M. Raphaël Barreiro, tél. 021/ 791.02.77 ou mail infolausanne@rmg.ch

5. Etang et biotope

Pour ceux qui désirent ou doivent apprendre à étancher un biotope d'une manière simple, sûre et professionnelle. Contenu : Bases théoriques, soudure manuelle et à l'automate, angles extérieures et intérieures, revêtement tuyau, présentation des accessoires.

Durée : 1 jour, Sika-Schweiz AG, Industriestrasse, Allmend 4/Kurslokal Tiefbau.
6060 Sarnen
Dates : 21 janvier 2020 à Sarnen
Prix : Fr. 190.-- Hors taxe (repas compris), pris en charge par la CPP (possibilité de réaliser un cours d'entreprise pour 3 à 10 personnes pour un montant fixe de Fr. 500.--)
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch ou tél. 058/ 796.33.79

6. Béton

Les différents aspects du béton seront présentés comme les constituants, les étapes du béton frais au béton durci, les causes et la prévention des altérations du béton.

Durée : ½ jour, horaire 08h30-12h00, chez Holcim SA, Cimenterie d'Eclépens
Date : A convenir, dès 10 personnes inscrites
Prix : Présentation et visite gratuite.
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

7. Fleurs sauvages, reverdissement, végétalisation

Ce cours traitera des exigences des lieux de culture, des choix de mélanges possibles et de l'entretien à apporter à de telles plantations.

Durée : 1 jour, lieu à définir, cours OH Semences
Date : 27 mai 2020, de 08h30 à 17h00, délai d'inscription : 20.05.2020
Prix : Fr. 120.--, inclus repas et support de cours, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

8. Gazon : création, maintenance, gazon pré cultivé

Les participants se familiariseront avec le choix de mélanges possibles, les techniques de semis, la fertilisation des gazons, l'entretien et la rénovation.

Durée : 1 jour, ZI Les Ducats 4, 1350 Orbe, cours OH-Semences
Date : 1er avril 2020, de 08h30 à 16h30, délai d'inscription : 25.03.2020
Prix : Fr. 120.--, inclus repas et support de cours, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

9. Gazon : maintenance des places de sport – OH Semences

Ce cours abordera l'entretien des pelouses, la fertilisation efficace, la régénération pendant la pause estivale et l'utilisation du gazon pré-cultivé.

Durée : 1 jour, lieu à définir, cours OH-Semences
Date : 16 septembre 2020, de 09h00 à 16h30, délai d'inscription : 09.09.2020
Prix : Fr. 120.--, inclus repas et support de cours, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

10. Gazon : semis et entretien des gazons – Semences UFA

Pour les professionnels des espaces verts et responsables d'entretien de terrains de sports. Sujets traités : connaissance des graminées et leur utilisation dans les mélanges gazon, pose du gazon de placage, lutte contre les mauvaises herbes et les maladies, semis et rénovation de terrains de jeux, fertilisation et plan de fumure, analyse de sol, entretien optimal des installations sportives et démonstration de machines.

Durée : 1 jour, 8h15 à 17h00, Fenaco. Semences UFA – Espaces verts
Lieu : à définir selon inscription
Dates : 23 avril 2020, délai d'inscription fin février 2020
Prix : Fr. 150.--, (inclus repas et support de cours) pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

11. Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA

Pour tous ceux qui s'intéressent aux prairies riches en espèces, aux fleurs et graminées sauvages.

Sujets traités : associations végétales, graminées sauvages et fleurs sauvages, nouveau semis, les fleurs sauvages dans les villes, gestion des surfaces fleuries, surfaces de référence, production de semences CH.

Durée : 1 jour, 8h15 à 17h00, Fenaco. Semences UFA – Espaces verts
Lieu : Moudon et canton de Vaud
Dates : 13 mai 2020, délai d'inscription mi-mars 2020
Prix : Fr. 140.--, (inclus repas de midi, déplacement et support de cours)
pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

12. Machiniste

Ces cours sont organisés par la FVE.

Permis M1 (machines de 2 à moins de 5 tonnes)

Cours M1 : 5 jours de cours du lundi au vendredi. Examen 6 mois plus tard. Fr. 1'620.00, pris en charge par la CPP.

Renseignements : M. Marc Torri, tél. 021/ 342.34.48, marc.torri@ecole-construction.ch

Inscription : <https://www.ecole-construction.ch/formations/formation-continue/conducteur-trice-de-machines-de-chantiers/>

Cours M1 réduit. Pour ceux qui peuvent attester 5 ans d'expérience. : 4 jours de cours et examen compris, du mardi au vendredi. Prix Fr. 1'080.00, pris en charge par la CPP.

Renseignements : M. Jacques Blulle, tél. 021/ 342.34.77, jacques.blulle@ecole-construction.ch

Inscription : <https://www.ecole-construction.ch/formations/formation-continue/conducteur-trice-de-machines-de-chantiers/>

Cours M2 à M7

Cours M2 à M7 : 5 jours de cours du lundi au vendredi et 2 demi-journées le samedi. Prix Fr. 1'320.00, pris en charge par la CPP. (Fr. 264.00 par machine supplémentaire)

Renseignements : M. Marc Torri, tél. 021/ 342.34.48, marc.torri@ecole-construction.ch

Inscription : <https://www.ecole-construction.ch/formations/formation-continue/conducteur-de-machines-de-chantier-m2-a-m7/>

13. Permis de conduite avec remorque, cat. BE

En cas de réussite de l'examen, participation CPP : frais effectifs, selon justificatif, maximum de Fr. 500.--.

Les participants doivent demander auprès du Service des automobiles un permis provisoire pour passer l'examen.

Renseignements : www.vd.ch/san ou Lausanne tél. 021/ 316.82.10,

Aigle tél. 024/ 557.71.30, Yverdon-les-Bains tél. 024/ 557.65.10, Nyon tél. 022/ 757.52.90

14. Permis de traiter en horticulture

Ce cours et examen permet d'acquérir les dernières connaissances dans les domaines de l'écologie, de la législation environnementale, de la protection des plantes, des moyens de lutte, du machinisme horticole et de la protection des personnes.

Durée : 3 jours, Agrilogie Grange-Verney à Moudon
Date : 2 au 4 décembre 2020
Prix : Fr. 300.--, (cours et examen) pris en charge par la CPP
Inscription : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia)
Tél. 022/ 546.68.23

15. Premiers secours en horticulture paysagère

Construit sur la base de situations réelles, ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière de secourisme lors d'accidents, d'intoxications, de malaises et d'adopter le comportement adéquat. Une part importante est accordée à l'application pratique des mesures d'urgence pour sauver la vie.

Durée : ½ jour, à Moudon ou en entreprise
Date : A convenir, 8 participants
Prix : Fr. 200.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

16. Cours de base solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé

(Module Q2 formation horticole supérieure Grangeneuve Institut agricole, Posieux)

Formation de Perco (pour nouveau adhérent à la solution de branche ou personne reprenant les tâches concernant la sécurité dans une entreprise déjà adhérente à solution de branche)

Durée : 3 jours, Grangeneuve Institut agricole, Posieux
Dates : 1^{ère} partie : vendredi 31 janvier 2020
2^{ème} partie : vendredi 14 février 2020
3^{ème} partie et examen : vendredi 21 février 2020
Prix du cours : *Fr. 670.--
Délai d'inscription : 15 décembre 2019

Inscription : <https://forms.grangeweb.ch/index.php/cftn/formation-sup-horticole/inscription-cours-perco-securite>

Renseignement : M. Dominique Petter d.petter@jardinsuisse.ch

*Prix de cours uniquement, les cotisations de membre à la solution de branche JardinTOP ne sont pas comprises.

17. Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour le matin, à Moudon ou en entreprise
Lieu : ECA de Grange-Verney, Moudon
Dates : 14 janvier et 13 février 2020 : 8 participants
Prérequis : comprendre le français
Prix : Fr. 200.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : [cphpv@centrepatronal.ch](mailto:cpppv@centrepatronal.ch)
ou tél. 058/ 796.33.79

18. Prévention des douleurs dorsales

Ce cours est destiné à toute personne soucieuse de garder son dos (et l'ensemble de l'appareil locomoteur) en bonne santé et/ou de diminuer des douleurs existantes. Les participants apprendront à mieux connaître le fonctionnement de la « mécanique humaine », à identifier les risques qui la menacent, à trouver et mettre en œuvre des mesures concrètes pour la protéger, Pratique de gestes et postures, d'échauffement et de renforcement.

Durée : 1 jour, à Moudon ou en entreprise
Date : 20 janvier 2020, 8 participants
Lieu : ECA de Grange-Verney, Moudon
Prérequis : comprendre le français
Prix : Fr. 300.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cphpv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

19. Arrimage de charges en horticulture

L'arrimage non conforme d'une charge ou d'une machine sur une remorque ou sur un véhicule est dangereux et peut coûter très cher en cas de contrôle ou d'accident. De plus, le conducteur du véhicule risque de perdre son permis de conduire. Des moyens techniques et des mesures simples peuvent pourtant diminuer ce risque. Ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière d'arrimage et de chargement. Cette formation est préconisée en entreprise avec les véhicules, remorques et les différents équipements à arrimer.

Durée : ½ jour, en entreprise, Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)
Date : 6 février 2020, 8 participants
Prix : Fr. 200.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cphpv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

20. Permis nacelles

L'utilisation d'un élévateur à nacelle exige une grande responsabilité pour la sécurité de l'utilisateur, mais aussi des tiers. Ce permis permet d'acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire les plates-formes élévatrices mobiles de personnes en toute sécurité.

Durée : 1 jour pour 2 catégories (groupe de 6 candidats maximum)
Catégorie : 1A – 1B – 3A – 3B
Lieu : L'Isle
Date : A définir en fonction des demandes
Prérequis : Comprendre et lire le français, être en bonne santé et avoir 18 ans
Prix : Fr. 460.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79
Précision : Se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si l'effectif n'est pas complet, à discuter selon chaque situation

21. Véhicules de manutention en horticulture

Afin de répondre aux exigences de la directive 6518 de la CFST, les conducteurs de véhicules de manutention type R1 (chariot élévateur à contrepoids) et type R4 (chariot télescopique) doivent être en possession d'une attestation de formation (permis de cariste) adéquate. Cette attestation ponctue un examen théorique (écrit) et un examen pratique. Cette formation a une durée de 2 jours minimum pour des candidats ayant déjà de l'expérience avec les machines et de 4 jours pour les candidats non expérimentés.

Durée : 2 jours
Date : A convenir maximum 6 personnes par session
Lieu : A convenir Grange-Verney 2, 1510 Moudon ou en entreprise
Prix : Fr. 790.—, (2 jours) pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

22. Produits toxiques, orientation pratique

Après un bref rappel des risques basé sur une démonstration très visuelle, les participants connaîtront les différents EPI pour se protéger et pratiqueront l'équipement, l'application et le déséquipement. Une part importante sera aussi réservée à l'entretien des EPI et des filtres.

Durée : ½ jour, à Moudon (SPAA) ou en entreprise
Cours SPAA par Claude-Alain Putallaz
Date : A convenir, dès 10 participants (maximum 12)
Prix : Fr. 150.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

23. Utilisation des EPIAC lors des travaux de taille des arbres d'ornement

Cette formation est destinée aux personnes effectuant les travaux d'entretien d'arbres d'ornement avec une expérience. Elle a pour objectifs de connaître la législation en matière de sécurité au travail pour les travaux en hauteur, identifier les principaux dangers lors des travaux en hauteur, positionner une échelle et tailler depuis l'échelle, connaître et utiliser adéquatement les EPI pour se sécuriser dans les arbres, effectuer un sauvetage d'urgence.

Durée : 1 jour, à Moudon ou en entreprise
Dates : 5 février et 12 février 2020, 6 participants maximum
Prix : Fr. 350.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

24. Accès aux arbres – Module de base

L'objectif de la formation est d'apprendre à choisir, à utiliser et à gérer les EPI contre les chutes de hauteur afin de se déplacer et créer un espace de travail dans l'arbre en toute sécurité. Les éléments suivants seront traités : technique de progression, technique de maintien au travail, analyse de risques et technique de sauvetage.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)
Lieu : Training Center Altimum à Palézieux
Dates : 25 au 28 février 2020, délai d'inscription : 7 février 2020
10 au 13 mars 2020, délai d'inscription : 21 février 2020
24 au 27 mars 2010, délai d'inscription : 6 mars 2020
27 au 30 octobre 2020, délai d'inscription : 9 octobre 2020
10 au 13 novembre 2020, délai d'inscription : 23 octobre 2020

Prix : Fr. 1'590.--, 4 jours, pris en charge par la CPP

Conditions d'admission : Age minimum : 18 ans, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur.

Inscription : Altimum SA Agence Petzl Suisse, contact : training@petzl.ch ou directement sur le site internet www.altimum.ch/acces-aux-arbres-module-de-base

25. Accès aux arbres – Module avancé

L'objectif de la formation est d'approfondir les connaissances et les compétences acquises lors du module de base. Les éléments suivants seront traités : connaissances et utilisations de la gamme spécifique d'EPI pour le module avancé, déplacement et travail dans l'arbre en DdRT et en SRT, méthodes de maintien au travail pour le démontage et secours complexes à l'équipier.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)
Lieu : Training Center Altimum à Palézieux
Dates : 29 septembre au 2 octobre 2020, délai d'inscription : 11 septembre 2020

Prix : Fr. 1'590.--, 4 jours, pris en charge par la CPP

Conditions d'admission :

- Etre au bénéfice d'une formation Accès aux arbres / Module de base
- Avoir idéalement une année d'intervalle entre le module de base et le module avancé.
- Avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur.

Inscription : Altimum SA Agence Petzl Suisse, contact : training@petzl.ch ou directement sur le site internet www.altimum.ch

26. Utilisation de la tronçonneuse

Le concept de ce cours est établi afin de satisfaire un public large, qui fait occasionnellement des travaux de bûcheronnage au sein d'une entreprise « jardiniers-paysagistes ».

Durée : 2 jours, au Centre de formation professionnelle forestière,
Le Mont-sur-Lausanne
Dates : 11 au 12 février 2020, délai d'inscription : 11 janvier 2020
10 au 11 septembre 2020, délai d'inscription : 10 août 2020
17 au 18 septembre 2020, délai d'inscription : 17 août 2020
Prix : Fr. 400.--, pris en charge par la CPP
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

27. Cours de bûcheronnage A – Bases du bûcheronnage

Connaissances et applications des règles de sécurité, d'ergonomie et de prévention des accidents. Application pratique des bases du bûcheronnage. Comportement correct lors de l'emploi des machines.

Condition : le prérequis pour ce cours, est d'avoir suivi le cours de 2 jours (cours no 26) utilisation de la tronçonneuse.

Durée : 5 jours, Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne
Dates : 9 au 13 mars 2020, délai d'inscription : 10 février 2020
Prix : Fr. 950.--, pris en charges par la CPP
Inscription : Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne,
tél. 021/ 316.26.63

28. Comment reconnaître les arbres dangereux

Ce cours propose une introduction à l'analyse visuelle, connaissance de la biologie des arbres, comment lire un arbre par où commencer?, le descriptif des principaux champignons lignivores, utilisations des outils de diagnostics de base, préconisations, des études de cas, visites d'arbres in situ, tests pratiques des différentes méthodes d'analyses.

Durée : 1 jour, cours Arboristes-conseils Sàrl
Dates : 5 mars – 12 mars – 19 mars – 26 mars – 2 avril 2020
Un nombre de 3 personnes minimum est requis par journée de cours.
Prix : Fr. 300.--, pris en charge par la CPP, Fr. 280.00 pour 2 personnes et Fr. 260.00 pour 3 personnes de la même entreprise.
Inscription : Commission paritaire, par mail : cpppv@centrepatronal.ch
ou tél. 058/ 796.33.79

29. Cours du catalogue de JardinSuisse

Offre de cours de JardinSuisse, pris en charge par la Commission paritaire.

Inscription et renseignements : tél. 044/ 388.53.00, Mme Albertsen. www.jardinsuisse.ch

30. Cours de français pour employés paysagistes

Cours de langue française spécifiquement conçus pour les branches du paysagisme. Ces cours permettent d'acquérir un vocabulaire de base afin d'améliorer la communication dans la vie quotidienne, tout en offrant un apprentissage de la langue française spécifique à ces secteurs professionnels, ainsi que les informations relatives au droit du travail.

Contenu

Les thèmes traités s'articulent autour du monde du travail, de la famille, de l'habitat, de la formation, des rapports sociaux, des loisirs, de la prévoyance professionnelle et des assurances.

Afin de faciliter le processus d'intégration, les apprenant-e-s ont accès aux informations et documents relatifs au domaine social et professionnel et les activités autour des institutions et organismes régionaux promouvant l'intégration sont prévues.

Public

Ces cours sont ouverts à tous les adultes, hommes et femmes, de toutes nationalités, qui connaissent l'alphabet latin et qui ont déjà un niveau de base de français.

Durée : 52 périodes en cours du soir ou le samedi matin
Dates : 1^{er} semestre du 27 janvier au 20 juin 2020,
délai d'inscription : 20 décembre 2019
2^{ème} semestre du 17 août au 19 décembre 2020,
délai d'inscription : 18 juillet 2020
Prix : une participation de Fr 100.- est demandée à chaque participant.
Inscription : Unia région Vaud, Lausanne, Mme Luna Pinta Adao, tél. 0848 606 606,
luna.pintoadao@unia.ch - www.unia.ch

Participation CPP et conditions

Conditions préalables

- Les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours.

Restrictions

- Les patrons indépendants sans personnel ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.
- Un participant ne peut pas s'inscrire à un cours s'il l'a déjà suivi.
- Pour les formations avec examen, seul un essai est pris en charge.

Montants pris en charge

- La totalité des frais facturés par l'organisateur du cours sont remboursés. (TVA pas prise en charge)
- Une indemnité forfaitaire de Fr. 300.-- /jour/employé est versée à l'employeur contre justificatif uniquement (lundi au vendredi).
- Pour les cours relatifs aux brevets et maîtrises, voir point 2 de la brochure.
- Le montant annuel pris en charge par entreprise est limité à un maximum de 80% du montant de la contribution annuelle versée par l'entreprise au fonds paritaire lors de l'année précédente.
- Si l'organisateur de cours propose un tarif préférentiel aux membres de l'association de Jardin Suisse, le montant pris en charge par la CPP sera au maximum du tarif préférentiel.

Montants non pris en charge

- Le salaire durant les jours inclus le viatique.
- Le repas lorsqu'il n'est pas compris dans les frais du cours.

Marche à suivre pour le remboursement

L'entreprise adresse sa demande de remboursement avec justificatifs (facture du cours et attestation et/ou perte de gain) selon le format type que vous trouverez sur le lien suivant :

<http://www.js-vd.ch/formation-et-tests-daptitude/formation-continue/>

à l'adresse suivante :

Commission paritaire des paysagistes vaudois, Case postale 1215, 1001 Lausanne

En cas de non-participation

Les entreprises dont les collaborateurs renonceraient à participer au cours sans motif prioritaire (maladie, accidents, décès) ne seront pas remboursées.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Commission paritaire professionnelle des paysagistes vaudois

Case postale 1215 – 1001 Lausanne

Tél. 058/ 796.33.79 – Fax 058/ 796.33.82 – www.js-vd.ch



BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant Madame Monsieur _____

Nom _____

Prénom _____ Date de naissance _____

Dép/Service _____ Titre/Fonction _____

Adresse privée _____

NPA _____ Localité _____

Tél. privé _____ Portable _____

E-mail privé _____

Employeur Nom de l'entreprise _____

Rue/N° _____ Case postale _____

NPA _____ Localité _____

Tél. prof. _____ Téléfax _____

Branche d'activité _____ E-mail prof. _____

Cours _____ Prix _____

Cours financé par employeur participant _____

Lieu et date _____

Signature du participant

Timbre et signature de l'entreprise

(en cas de paiement par l'entreprise)

A renvoyer par courrier ou par fax no 058/ 796.33.82 :

Commission paritaire professionnelle des paysagistes Vaudois

Case postale 1215 – 1001 Lausanne

Envoi par mail : [cphpv@centrepatronal.ch](mailto:cpppv@centrepatronal.ch)

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant le secrétariat au
058/ 796.33.79

